

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2022	59

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUIN 2022

Nombre de membres	Le 8 Juin 2022 à 19 H 30
En exercice : 23	le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
Présents : 15	au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
Votants : 19	séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, GAILLET Gérard, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ROBERT Bruno, ZITO Josette, CAVROS Henri, RIFFET Michel, POUSSON Fanny

ABSENTS EXCUSES :

Madame ALEXANDRE Valérie qui a donné pouvoir à Monsieur ADOUENI Léon
Monsieur GOMIS qui a donné pouvoir à Madame THIMOTHE Ketty
Madame ESPOSITO Laetitia qui a donné pouvoir à Madame POUSSON Fanny
Madame BOULE qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique
Madame MASSAU Fatima

ABSENTS :

Madame HAMARD Angèle
Madame CHEVALIER Christine
Monsieur LUKUNGA Joseph

Secrétaire de séance : Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi

Date de convocation : 31 Mai 2022

Date d'affichage : 31 Mai 2022

**OBJET : DESAFFECTION -DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET INTEGRATION AU
DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire donne les explications d'usage, à savoir qu'il s'agit de mettre des biens dans le domaine privé de la commune,

1/ Désaffection et déclassement de la parcelle situé avenue Cambacérès cadastrée AK n°285
Par délibération en date du 08 Juin 2022, le Conseil Municipal a accepté la cession de 20m² de la parcelle cadastrée AK n°285, d'une contenance de 93m², aux prix des domaines soit 215€ au profit de Monsieur G.

Cette parcelle sera incorporée au bien de Monsieur G., afin de régulariser une situation de fait. En effet, le propriétaire de la parcelle mitoyenne occupe dans les faits une partie de la parcelle AK n°285 (20m²)

Cette parcelle est un espace vert non praticable pour les riverains.

Dès lors, préalablement à la vente au profit de Monsieur G., sur laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé lors de la séance du 08 Juin 2022, il convient d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De constater la désaffection de 20 m² de la parcelle AK n°285 d'une contenance de 93m², en tant qu'elle n'est pas praticable par les riverains et n'est pas affectée à une mission de service public
- D'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal

2/ Désaffection et déclassement de la parcelle situé 1, rue du Docteur Calmette cadastrée AK n°121

Par délibération en date du 08 Juin 2022, le Conseil Municipal a accepté la cession de la parcelle cadastrée AK n°121, d'une contenance de 54m² aux prix des domaines soit 540€ au profit de Monsieur et Madame B.

Cette parcelle sera incorporée au bien de Monsieur et Madame B. afin de régulariser une situation de fait.

Dès lors, préalablement à la vente au profit de Monsieur et Madame B., sur laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé lors de la séance du 08 Juin 2022, il convient d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

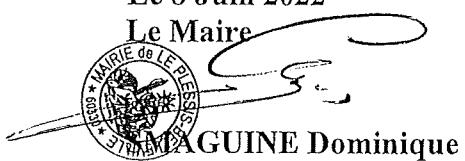
- De constater la désaffection de la parcelle AK n°121 d'une contenance de 54m², en tant qu'elle n'est pas praticable par les riverains et n'est pas affectée à une mission de service public
- D'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré à Le Plessis Belleville,

Le 8 Juin 2022

Le Maire


MAGUINE Dominique

